par suite des conditions des baux originaires. Le département considère qu'une augmentation générale des prix est nécessaire.

Le raisonnement de l'honorable député relatif aux loyers impayés est irréfutable et il a raison de dire que les loyers modérés et payés régulièrement donnent un plus fort revenu que des loyers élevés non-payés. Mais, à en juger par les excuses qu'on nous donne, je ne sais pas si on serait arrivé à de meilleurs résultats, même avec des loyers plus élevés. Je suis convaincu que lorsque le rapport sera déposé on constatera que les mesures prises par le département et les démarches personnelles que j'ai faites profiteront non seulement à l'administration du canal, mais aussi aux locataires de ces chutes. Partout nous travaillons à augmenter les prix. Sur le canal Welland ce travail avait été commencé par mon prédécesseur, et j'espère qu'après avoir étudié la question plus à fond, je serai en état de soumettre un projet à mes collègues et de prendre une décision qui rencontrera l'approbation de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

M. F. B. CARVELL (Carleton, N.-B.): Je demande:

Une copie de tous mémoires, papiers ou documents soumis au gouvernement du Canada de la part des diverses provinces du Canada demandant avec instance un remaniement des subventions des provinces, et de toutes réponses faites à ce sujet. Aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres et des gouvernements des diverses provinces ou quelqu'un de leurs membres concernant ledit remaniement.

En faisant cette motion je n'ai pas la prétention de traiter une question nouvelle, mais elle n'en est pas moins d'une grande importance pour la masse des contribuables de ce pays, surtout au point de vue provincial.

On sait généralement que la confédération étant devenue un fait accompli, les provinces cédèrent au gouvernement fédéral les recettes de la douane et de l'accise et que, afin de les indemniser, il fut convenu qu'elles toucheraient une certaine somme d'argent. Je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail des calculs qui servirent à fixer le chiffre de ces indemnités. A cette époque, les fondateurs de la confédération pensaient vraisemblablement que la subvention destinée aux provinces permettrait à celles-ci de faire face aux dépenses ordinaires de l'administration, vu les recettes qu'elles pourraient prélever sur leur propre territoire. Il y a également lieu de supposer que les auteurs de la confédération ne prévoyaient pas que le Canada s'avancerait dans la voie du progrès aussi loin qu'il s'est avancé au cours des trente-sept dernières années. Nul ne pouvait alors supposer qu'en trente-sept ans, le revenu provenant de ces différentes sources atteindrait le chiffre élevé auquel il est parvenu. Néanmoins, si le revenu fédéral s'est accru, celui des provinces est demeuré stationnaire. D'un autre côté, malheureusement, les dé-penses des provinces ont augmenté jusqu'à un point qu'on ne prévoyait pas. Cet accroissement est devenu absolument nécessaire. On avouera qu'il est aujourd'hui impossible d'administrer les affaires aussi économiquement qu'il y a trente-sept ans. La vie coûte aussi plus cher. On ne pourrait pas de nos jours administrer les affaires publiques à aussi peu de frais qu'on le pouvait à l'époque de la confédération'; de plus, les provinces ont à entretenir des services qui n'existaient pas alors. D'ailleurs, abstraction faite de toutes ces considérations, les nombreuses dépenses auxquelles les gouvernements provinciaux sont obligés de faire face ont tellement augmenté que la somme dont ils disposent est tout-à-fait insuffisante.

Je n'ennuierai pas la Chambre en alignant des colonnes de chiffres, mais je la prierai de considérer ce que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont Au Nouveaudépensé pour leurs écoles. Brunswick seulement, en 1868, les dépenses de ce chef étaient de \$93,833, tandis qu'en 1904, elles se sont élevées à \$192,735, et, dans ce chiffre ne sont pas comprises les allocations ou subventions accordées aux collèges. aux écoles industrielles et à d'autres maisons d'éducation, mais seulement les dépenses des écoles publiques, des écoles supérieures lycées. Dans la Nouvelle-Ecosse, les subventions aux écoles étaient de \$145,280, en 1868, et elles ont atteint la jolie somme de \$263,092, en 1904. Ici, de plus, ne sont pas compris les subventions aux collèges et aux écoles industrielles. Les remarques qui s'appliquent aux écoles du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse s'appliquent également, je n'en doute pas, aux écoles des autres provinces du Canada, et ce qui est vrai lorsqu'il s'agit des maisons d'éducation est encore plus vrai lorsque l'on parle de plusieurs autres services que les législatures des provinces doivent établir et entretenir. Chacun sait que l'administration de la justice coûte plus cher aujourd'hui qu'elle coûtait il y a trente-sept ans. Per-sonne n'ignore que les dépenses pour la législation et l'entretien des prisons et des asiles sont plus élevées. Au Nouveau-Brunswick seulement, déduction faite des sommes que nous retirons des patients, nous dépensons à l'heure qu'il est \$50,000 pour le maintien des asiles de la province. L'an dernier, cette somme représentait à peu près le huitième de toute la subvention fédérale. peut, dans une grande mesure, en dire autant des autres provinces. De plus, dans ces dernières années, nous avons été obligés de faire de fortes dépenses pour l'agriculture et je ne crois pas qu'il se trouve, dans cette enceinte ou au dehors, une seule personne qui osera prétendre que les sommes qu'une province consacre à l'encouragement de la culture du sol constituent des dépenses mal-